

Assemblée générale des mandataires F.R.S.-FNRS du 16 février 2023

Bref compte rendu

Organisée à l'initiative des délégations syndicales (CNE, CSC, CGSP et SEL) de l'Organe de concertation et de négociation (OCN), une assemblée générale des mandataires (permanents et temporaires, incluant les aspirant·es, les boursier·es FRESH et FRIA) s'est tenue le jeudi 16 février 2023 dans les locaux de l'Université Saint-Louis à Bruxelles, de 10 à 13 heures. Elle a réuni une trentaine de personnes, tous mandats (même si les mandataires temporaires étaient sous-représentés), universités et domaines confondus.

Une telle réunion n'avait plus été organisée depuis celle qui s'était tenue en mars 2018 à l'ULB. L'AG visait à rappeler et à présenter aux nouveaux et nouvelles venu·es le champ d'action et le fonctionnement de l'OCN 10 ans après sa mise sur pied. Il s'agissait de faire le point sur l'action des délégué·es à l'OCN, les dossiers traités et en cours, dont celui relatif à la réforme des commissions scientifiques, et de dresser le bilan de cette action, ses avancées et ses actuelles impasses. Le diaporama joint au compte-rendu reprend ces différents points tels qu'ils ont été présentés. Il s'agissait aussi de partager les préoccupations de divers ordres exprimées par les chercheurs et chercheuses et de discuter ensemble des futurs dossiers à traiter et des actions prioritaires à mener.

1. La communication

Un des problèmes sur lequel butte la délégation syndicale tient à la difficulté de communiquer avec les mandataires du FNRS, par exemple pour les informer de la tenue d'une assemblée générale. Cette difficulté est en partie liée à l'attitude des autorités du FNRS qui refusent systématiquement de proposer un canal de diffusion (que ce soit via le site, le FNRS express ou par courriel), en invoquant le Règlement général à la protection des données pour justifier leur refus. Du côté de la délégation, cette question juridique est à l'étude. En attendant, pour informer les mandataires de la tenue d'une assemblée générale, nous sommes contraints de constituer les listes de mandataires au sein de chaque université.

Par ailleurs, tout le monde s'accorde pour regretter le caractère très abstrait de la communauté scientifique des FNRS, alors que c'est elle qui justifie en réalité l'existence du FNRS et le fait vivre. Il serait au minimum opportun de constituer un annuaire des chercheurs et chercheuses sur le site du FNRS.

2. La représentation au Conseil d'administration

L'absence, dans le Conseil d'administration du FNRS, de véritables représentant·es des chercheurs et chercheuses, c'est-à-dire élu·es par leurs pairs, est apparu comme un problème particulier. Les deux chercheur et chercheuse membres du CA sont actuellement cooptés par le CA de manière opaque sans faire l'objet d'aucune information spécifique. Leur identité est connue après coup sans être même communiquée à l'OCN. Les critères de leur désignation ne sont pas connus.

Ni les mandataires, ni les délégations syndicales les représentant à l'OCN ne disposent donc de relai dans l'organe décisionnel principal du FNRS. Si rien n'exclut formellement l'élection des

représentant·es des chercheurs et chercheuses au CA, il est cependant clair que cette éventualité a été rejetée lors de la préparation du décret du 17 juillet 2013 relatif au financement de la recherche¹. Sur ce dossier comme sur d'autres, il apparaît nécessaire de développer les liens entre la délégation à l'OCN et les divers « comités de contact » dans les universités.

3. Les frais de fonctionnement

Un autre point important pour les chercheurs et chercheuses permanent·es concerne le refus répété de se voir accorder des frais de fonctionnement ou un droit de tirage annuel en vue de financer leur matériel informatique et certains déplacements par exemple. L'allègement (très théorique) du dossier de candidature pour l'obtention d'un crédit de recherche, mesure obtenue par l'OCN en compensation du refus catégorique d'octroyer un budget de fonctionnement minimal, s'avère inopérant : les expert·es extérieur·es évaluent ces dossiers comme tout autre demande, ignorant souvent que le ou la candidat·e est déjà mandataire permanent et que son projet a donc déjà été validé par une commission scientifique. Le Crédit de recherche, en l'état, apparaît donc un instrument inadéquat pour se substituer à des frais de fonctionnement ; que les mandataires permanents, faisant déjà l'objet d'une évaluation quinquennale, en disposent sous condition de justification apparaît parfaitement légitime.

À ce sujet, une piste à explorer serait l'obligation légale pour tout employeur de fournir au travailleur les moyens nécessaires à l'exercice de sa fonction. Cette responsabilité semble aujourd'hui renvoyée vers les universités qui n'ont pas toutes la même politique à cet égard, livrant les mandataires au bon vouloir des autorités ou les rendant dépendant·es des finances de leur centre de recherche.

On note encore qu'il est paradoxal d'obtenir quasi automatiquement, avec des dossiers de demande beaucoup plus légers, des montants comparables à celui des crédits de recherche pour l'organisation d'événements scientifiques, ou des déplacements à l'étranger (sans aucune considération environnementale quant au mode de transport choisi par ailleurs). Un alignement des conditions d'obtention des CDR pour le matériel informatique ou des frais de traduction (par exemple) avec celui du subsidie mobilité serait logique.

Enfin, les mandataires ne comprennent pas pourquoi les demandes pour financer des voyages ne peuvent concerner que des titres de transport et non un per diem pour se loger ou se déplacer sur place, comme c'est le cas pour les frais d'installation ou les frais de fonctionnement des boursier·es.

4. Instruments de financement et évaluation

En lien avec la discussion sur l'instrument Crédit de recherche, le formatage et la quasi uniformisation des formulaires de candidature et des procédures d'évaluation, indépendamment de la situation des demandeur·euses, des montants, des mandats et des projets, sont critiqués. Il n'est pas normal - et même contreproductif et inutilement dispendieux, tant du côté des mandataires candidat·es que des évaluateur·trices - de produire quasiment le même dossier scientifique en vue d'obtenir une bourse doctorale, un mandat permanent, ou quelques milliers d'euros pour du matériel.

On ne devrait pas évaluer de la même manière un nouveau projet et une évolution de carrière.

5. Promotions

¹ Le texte initial prévoyait en effet, à l'article 3 : « *Le Conseil d'administration fixe les règles relatives à sa composition. Celle-ci comporte notamment les recteurs, deux représentants des chercheurs choisis parmi les titulaires d'un mandat ou d'une bourse du F.R.S.-FNRS et des hautes personnalités scientifiques* ». Un amendement est ensuite déposé par trois membres de la majorité parlementaire (PS, Ecolo, CDH) demandant la suppression des termes « *représentants des* » au motif « *que ces termes peuvent paraître ambigus en ce qu'ils pourraient être interprétés comme imposant que ces chercheurs soient élus par leurs pairs. Au contraire, toute latitude doit être donnée au conseil d'administration du FNRS pour choisir le mode de désignation des deux chercheurs qui en font partie* ». L'amendement a été accepté en Commission Enseignement supérieur par 10 voix contre 2 (Gallilex, référence législative : 39026).

À cet égard, l'assemblée s'accorde pour considérer que les pairs - et en premier lieu les collègues en FWB - sont bien placés en réalité pour évaluer les demandes de promotion des mandataires permanent·es.

Toujours s'agissant des promotions, si une large majorité des demandes de promotions sont acceptées, il reste :

1) à remédier au fait qu'elles sont moins nombreuses et (encore) plus tardives s'agissant des femmes, préoccupation qui semble préoccuper l'actuelle présidente, rectrice de l'Université de Liège ;

2) à rendre compte et examiner les raisons des refus, au lieu de s'en tenir à une quantification abstraite.

Les mandataires se quittent avec le souhait d'organiser plus régulièrement ce genre d'assemblée, dont les échanges sont profitables à tous et toutes, d'autant plus que le FNRS semble très peu se préoccuper de faire se rencontrer les chercheurs et chercheuses à l'occasion d'événements sociaux, que l'on souhaiterait plus conviviaux que cérémoniels !

+ renvoi au recueil